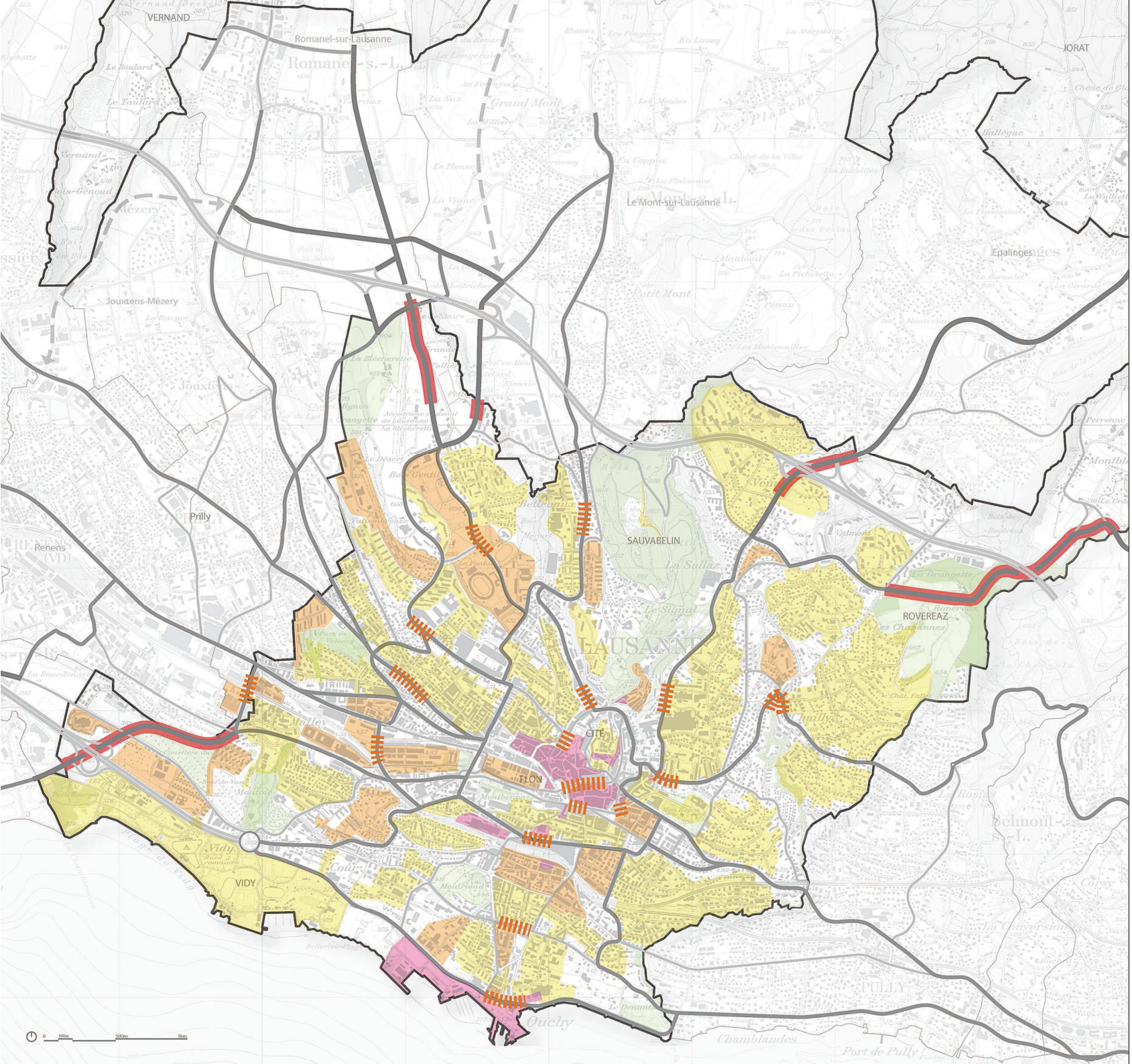

Lausanne

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2015
VILLE DE LAUSANNE

ZONES MODERÉES
CARTE DE SYNTÈSE DU PROGRAMME D'ACTION

Réseau routier

- Réseau autoroutier
- Réseau principal d'agglomération
- Réseau principal urbain
- Réseau de distribution
- Réseau de desserte
- Zones particulières: traversées de centralités de quartiers, sur les axes principaux et de distribution

Zones modérées

- Zones modérées actuelles (zone 30 et de rencontre)
- Potentielles futures zones modérées (zone 30 et de rencontre)

Zones piétonnes

- Zones piétonnes actuelles et futures

Vitesses aux entrées de ville

- Axes où la vitesse est actuellement supérieure à 50 km/h (volonté de l'abaisser en relation avec le bâti)

Transports publics

- Réseau ferroviaire (CFF, LEB)
- Métro
- Tramway

Documents de référence

– Guide d'aménagement, PALM

– Memorandum OFROU «Zones 30 sur les routes à orientation trafic» du 15.06.2012
(extrait) « L'introduction des zones 30 n'est pas prévue sur les routes à orientation trafic, qui peuvent uniquement être intégrées dans une zone 30 existante »

– Courrier Direction Générale de Mobilité et des Routes (DGMR) «Zone 30 - position de la Commission Consultative de Circulation sur les routes à orientation trafic» du 28.03.2014
(extrait) « Les zones 30 ne sont pas à privilégier en présence de lignes de transports publics »
(extrait) « L'intégration d'une route cantonale principale dans une zone 30 est une excpetion et doit être liée à des conditions locales particulières (par exemple un grave manque de sécurité) »

17 NOVEMBRE 2015, Routes et mobilité